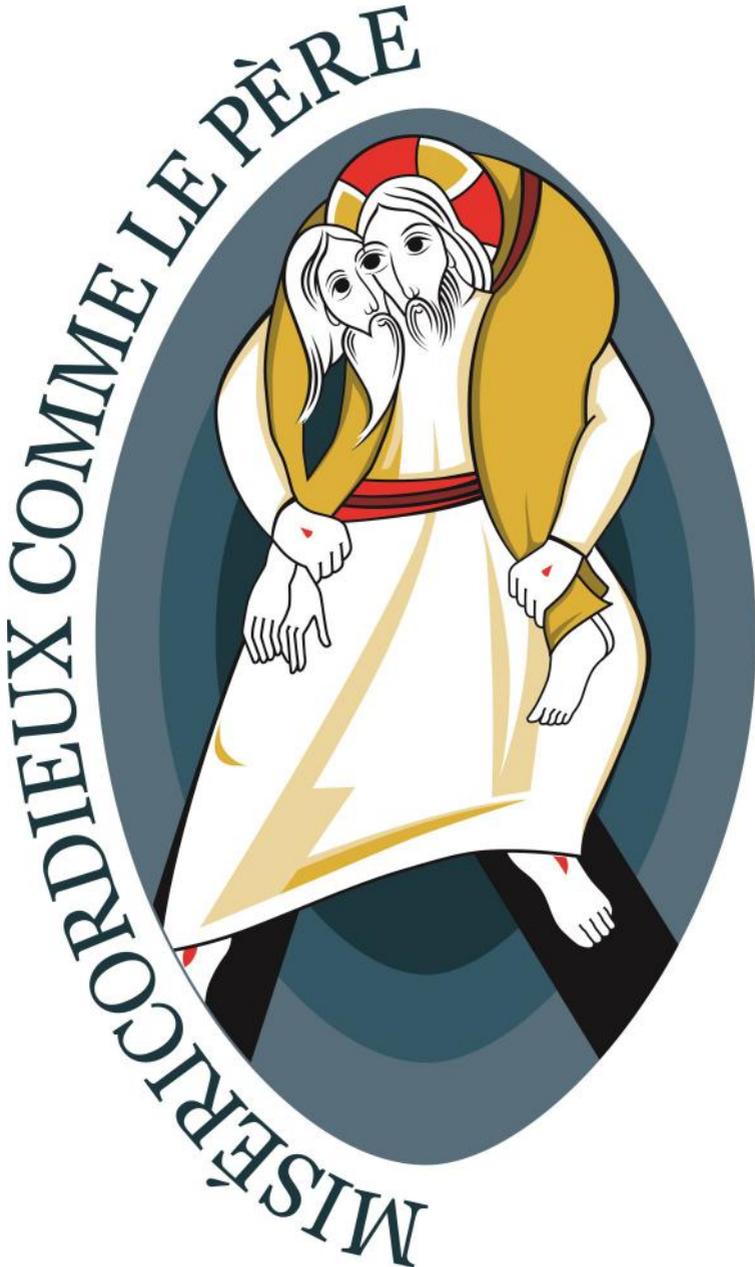


Diocèse de Dijon

Jubilé de la Miséricorde



L'année de la miséricorde

a été décrétée par la bulle d'indiction *Misericordiae vultus* du Pape François publiée le 11 avril 2015. Cette année jubilaire débute le 8 décembre 2015 et s'achève le 20 novembre 2016. A Rome, puis dans tous les diocèses, seront ouvertes des « portes saintes » symbolisant l'entrée dans le jubilé et la participation à ses effets spirituels. Dans notre diocèse sera ouverte une porte à la cathédrale et une porte au Sanctuaire de l'Enfant Jésus de Beaune. Au cours de cette année sainte nous aurons l'occasion de redécouvrir le Dieu de miséricorde -de pardon et d'amour- qui se révèle à nous dans toute l'histoire du salut et qui devient miséricorde incarnée dans le Christ.



Le Jubilé de la miséricorde a été accueilli dans toute l'Église avec une immense gratitude. En nous permettant de faire l'expérience renouvelée du pardon reçu et donné, il nous fera entrer plus avant dans la connaissance de Dieu et nous rappellera comment nous devons nous comporter les uns envers les autres. « Miséricorde » veut dire « avoir un cœur attentif aux misères » d'autrui. Dieu se révèle comme Miséricorde infinie, toujours offerte. Toute l'histoire du salut nous l'enseigne. Dieu maintient son alliance envers et contre tout, malgré les trahisons et les péchés des hommes. Je suis « tendresse et miséricorde » dit le Seigneur, alors même que son peuple vient de lui tourner le dos pour adorer le veau d'or (Ex 34,6). « Si nous sommes infidèles, lui restera toujours fidèle, car il ne peut se renier lui-même », dira S. Paul (2 Tm 2, 13).

Pour accueillir la miséricorde de Dieu et sa puissance de libération, une seule chose nous est demandée : la conversion. Nous détournons de nos idoles et nous tournons vers le Seigneur. Pensons au fils prodigue de la parabole (Luc 15, 11-32). La conversion, la contrition et la détestation de nos péchés enclenchent un mouvement qui nous porte vers le Père de miséricorde. La miséricorde de Dieu ne peut pas forcer la porte de notre cœur. Pour qu'elle puisse agir en nous et nous libérer, il faut que nous soyons disposés à l'accueillir. Ce qui plaît à Dieu, c'est « un cœur contrit » et sincère (Ps 51, 19).

Certains pensent peut-être que la miséricorde de Dieu consiste à jeter un voile pudique sur nos faiblesses, mais sans nous en sortir. Non ! Dieu ne se réjouit pas de nous voir captifs. Il veut notre libération. Notre libération du péché a commencé dans les eaux de notre baptême. Elle est renouvelée par le sacrement de la réconciliation. La miséricorde de Dieu pardonne tout péché que le pécheur regrette sincèrement avec le ferme propos de ne plus recommencer.

« Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux » dit Jésus (Lc 6, 36). La redécouverte de l'infinie miséricorde que Dieu se traduit pour nous en miséricorde accrue pour les autres, en clair en une attention plus vive à leurs besoins, et même à une plus grande disponibilité à nous réconcilier avec eux, lorsque c'est nécessaire. La miséricorde envers l'autre c'est aussi « jeter par-dessus nos épaules » les torts qu'ils ont pu commettre envers nous, leur remettre leurs dettes en tout genre, puisque le Seigneur, lui, nous « remet nos dettes » chaque fois que nous le lui demandons en vérité (Mt 6, 12).

Votre Archevêque,

† Roland Minnerath



« Il y a des moments où nous sommes appelés de façon encore plus pressante, à fixer notre regard sur la miséricorde, afin de devenir nous aussi signe efficace de l'agir du Père. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu ce Jubilé Extraordinaire de la Miséricorde, comme un temps favorable pour l'Église, afin que le témoignage rendu par les croyants soit plus fort et plus efficace. »

Pape François, bulle d'indiction du jubilé de la miséricorde.

Ouverture du jubilé dans le diocèse

Au cours de l'année jubilaire, deux lieux diocésains nous invitent à vivre notre démarche de jubilé.

A Beaune et à Dijon, la Porte Sainte du Jubilé,
la « porte de la Miséricorde »
sera ouverte par notre archevêque

Le dimanche 13 décembre 2015

à 9 h 30

Sanctuaire de l'Enfant Jésus
de Beaune

Carmel - 14 rue de Chorey - 21200 BEAUNE

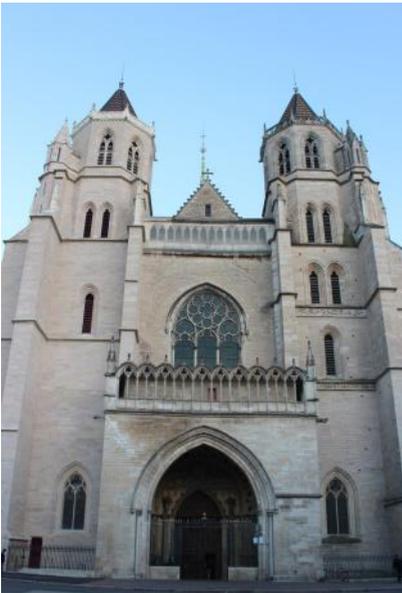


« Le 3^{ème} dimanche de l'Avent , je désire que dans chaque Eglise particulière, dans la cathédrale qui est l'Eglise-mère pour tous les fidèles, une Porte de la Miséricorde soit ouverte pendant toute l'Année Sainte. (...) Elle pourra aussi être ouverte dans les Sanctuaires où affluent tant de pèlerins qui, dans ces lieux ont le cœur touché par la grâce et trouvent le chemin de la conversion. Chaque Eglise particulière est donc directement invitée à vivre cette Année Sainte comme un moment extraordinaire de grâce et de renouveau spirituel. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

**Ouverture du jubilé
dans le diocèse**

**à 15 h 30
à la cathédrale
Saint-Bénigne de Dijon**



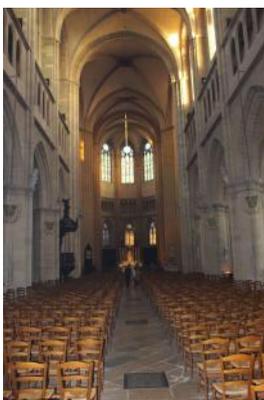
« Le Jubilé sera célébré à Rome, de même que dans les Eglises particulières, comme signe visible de la communion de toute l'Église. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

Tout au long de l'année jubilaire

Pèlerinage à la cathédrale St-Bénigne de Dijon et au sanctuaire de Beaune

- Entrer dans la cathédrale en passant par la [porte de la Miséricorde](#)
- Faire mémoire de son [baptême](#) auprès du baptistère
- Redécouvrir les grands textes bibliques sur la miséricorde en suivant le [parcours jubilaire](#)
- Recevoir un [enseignement](#) sur la miséricorde
- Vivre le [sacrement de pénitence et de réconciliation](#)



- Célébrer l'[Eucharistie](#)



« Le *pèlerinage* est un signe particulier de l'Année Sainte : il est l'image du chemin que chacun parcourt au long de son existence. La vie est un pèlerinage, et l'être humain un *viator*, un pèlerin qui parcourt un chemin jusqu'au but désiré. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

Tout au long de l'année jubilaire

Tout au long de l'année, outre les pèlerinages en doyenné, de nombreux groupes de fidèles viendront vivre leur démarche jubilaire par le **pèlerinage** et le **passage de la Porte de la Miséricorde**.

2 février 2016 :

Jubilé des consacrés.

11 février 2016 :

**Jubilé des membres de la
Pastorale de la Santé.**

7 mars 2016 :

**Jubilé des Laïcs en
Mission Ecclésiale.**

19 mars 2016 :

Jubilé des jeunes.

22 mars 2016 :

Jubilé des prêtres.

1^{er} octobre 2016 :

Jubilé des diacres.

Date à préciser :

Jubilé des familles.



Ce calendrier peut connaître des modifications.
Le calendrier définitif sera disponible sur www.diocese-dijon.com

Pendant le Carême 2016

« Puisse le **Carême** de cette Année Jubilaire être vécu plus intensément comme un temps fort pour célébrer et expérimenter la miséricorde de Dieu. Combien de pages de l'Écriture peuvent être méditées pendant les semaines du Carême, pour redécouvrir le visage miséricordieux du Père ! »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.



Chaque doyenné organise un événement comme les « **24h pour le Seigneur** » afin de permettre au plus grand nombre de fidèles de recevoir le sacrement de pénitence et de réconciliation.

Les « 24h pour le Seigneur »

- Un long temps de permanences des prêtres pour offrir le sacrement de pénitence et de réconciliation afin de permettre à tous, en journée ou en soirée, de vivre cette démarche qui permet d'accueillir la miséricorde de Dieu.
- Ces « 24h pour le Seigneur » peuvent être aussi l'occasion d'un enseignement sur la miséricorde et sur le sacrement de pénitence.
- Et ce temps peut être habité par la prière de tous ceux qui viendront veiller, méditer les textes bibliques qui évoquent la tendresse de Dieu et demander au Père la force d'être témoins de la Miséricorde divine.

« L'initiative appelée « **24 heures pour le Seigneur** » (...) du vendredi et samedi qui précèdent le IV^{ème} dimanche de Carême doit monter en puissance dans les diocèses. Tant de personnes se sont de nouveau approchées du sacrement de Réconciliation, et parmi elles de nombreux jeunes, qui retrouvent ainsi le chemin pour revenir au Seigneur, pour vivre un moment de prière intense, et redécouvrir le sens de leur vie. Avec conviction, remettons au centre le sacrement de la Réconciliation, puisqu'il donne à toucher de nos mains la grandeur de la miséricorde. Pour chaque pénitent, ce sera une source d'une véritable paix intérieure. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

**Conférences de carême
à la cathédrale
par notre archevêque**



- ◆ Dimanche 21 février 2016
Dieu, Père de miséricorde
- ◆ Dimanche 28 février 2016
Le Christ, médiateur de la miséricorde
- ◆ Dimanche 6 mars 2016
L'Eglise, ministre de la miséricorde
- ◆ Dimanche 13 mars 2016
« Soyez miséricordieux »

À 18 h 30 à la cathédrale St-Bénigne de Dijon

« L'Eglise ressent fortement l'urgence d'annoncer la miséricorde de Dieu. La vie de l'Eglise est authentique et crédible lorsque la miséricorde est l'objet d'une annonce convaincante. Elle sait que sa mission première, surtout à notre époque toute remplie de grandes espérances et de fortes contradictions, est de faire entrer tout un chacun dans le grand mystère de la miséricorde de Dieu, en contemplant le visage du Christ. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

Le Jubilé. Dans la Bible (Lv 25, 8-55) le jubilé, tous les cinquante ans, devait remettre en ordre les relations à l'intérieur de la communauté : on redistribuait les terres, on effaçait les dettes et on affranchissait les esclaves. Le pape Boniface VIII a inauguré les jubilés catholiques en 1300, en les associant à l'indulgence exceptionnelle du jubilé, pour qui faisait le pèlerinage de Rome. L'« année sainte » avait lieu tous les cent ans, puis ce sera tous cinquante ans. Des années saintes exceptionnelles ont été décrétées en 1933 et 1983 pour célébrer le jubilé de la rédemption. Le Jubilé de la miséricorde fait partie des jubilés exceptionnels.



Le sacrement de pénitence est encore appelé sacrement de pénitence et de réconciliation. Il nous apporte le pardon de Dieu et la réconciliation avec l'Eglise. Tout baptisé qui a l'âge de raison doit s'approcher de ce sacrement au moins une fois par an (c. 989). Tout fidèle est tenu de confesser les péchés graves commis après le baptême. On entend par « péché grave » un acte qui rompt notre communion avec Dieu, nous prive de la grâce sanctifiante. Il faut que soient réunies trois éléments :

- la gravité du fait lui-même (tuer ou apostasier, par exemple),
- qu'il ait été commis intentionnellement,
- que la personne ait agi en sachant que ce qu'elle fait est mal. Il est recommandé de confesser aussi les péchés dits véniels, des manquements qui ne nous privent pas de la grâce.

« Comme on peut le remarquer, **la miséricorde est, dans l'Ecriture, le mot-clé pour indiquer l'agir de Dieu envers nous.** Son amour n'est pas seulement affirmé, mais il est rendu visible et tangible. D'ailleurs, l'amour ne peut jamais être un mot abstrait. Par nature, il est vie concrète : intentions, attitudes, comportements qui se vérifient dans l'agir quotidien. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

« J'ai un grand désir que le peuple chrétien réfléchisse durant le Jubilé sur les *œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles*. Ce sera une façon de réveiller notre conscience souvent endormie face au drame de la pauvreté, et de pénétrer toujours davantage le cœur de l'Évangile, où les pauvres sont les destinataires privilégiés de la miséricorde divine. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

Les œuvres de miséricorde « sont les actions charitables par lesquelles nous venons en aide à notre prochain dans ses nécessités corporelles et spirituelles. Cf. Is 58, 6-7 ; He 13, 3. Instruire, conseiller, consoler, conforter sont des œuvres de miséricorde spirituelle, comme pardonner et supporter avec patience. Les œuvres de miséricorde corporelle consistent notamment à nourrir les affamés, loger les sans-logis, vêtir les déguenillés, visiter les malades et les prisonniers, ensevelir les morts. Cf. Mt 25, 31-46. Parmi ces gestes, l'aumône faite aux pauvres Cf. Tb 4, 5-11 ; Si 17, 22. est un des principaux témoignages de la charité fraternelle : elle est aussi une pratique de justice qui plaît à Dieu Cf. Mt 6, 2-4» (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2447).

L'indulgence est à distinguer du sacrement de pénitence et de réconciliation par lequel Dieu nous pardonne les péchés que nous avons confessés et pour lesquels nous éprouvons un sincère repentir. L'indulgence est une remise des peines temporelles dues à nos péchés. La peine temporelle est un processus de nécessaire purification, soit ici-bas, soit après la mort, pour nos péchés, même pardonnés en confession. L'Église puise dans le trésor de grâces que nous vaut la passion du Christ, les mérites de la Bienheureuse Vierge Marie et des saints, pour nous libérer totalement ou partiellement de la peine temporelle due pour nos péchés. Concrètement, il faut s'être confessé, avoir communiqué et prier aux intentions du Saint-Père.



« **Voici le moment favorable pour changer de vie ! Voici le temps de se laisser toucher au cœur.**

Face au mal commis, et même aux crimes graves, voici le moment d'écouter pleurer les innocents dépouillés de leurs biens, de leur dignité, de leur affection, de leur vie même. Rester sur le chemin du mal n'est que source d'illusion et de tristesse. La vraie vie est bien autre chose. Dieu ne se lasse pas de tendre la main. Il est toujours prêt à écouter, et moi aussi je le suis, comme mes frères évêques et prêtres. Il suffit d'accueillir l'appel à la conversion et de se soumettre à la justice, tandis que l'Eglise offre la miséricorde. »

Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé.

Les censures sont des peines canoniques attachées soit automatiquement soit après procès judiciaire à certaines actions graves. Les censures sont l'excommunication, l'interdit et la suspense. La plus connue est la censure pour crime d'avortement. Seul le prêtre qui a reçu une délégation à cet effet peut relever d'une censure. Durant l'année jubilaire, le Pape a accordé à tous les prêtres du monde la faculté d'absoudre de la censure d'excommunication pour avortement.

